DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77
Présents : 38
Votants : 72 (dont 34 délibérations)

N°58

OBJET :

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

RAPPORT ANNUEL SPL ALLIER TRI

EXERCICES 2018-2019 ET 2019-2020

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :
29 DEC. 2020
Publiée ou notifiée le :
29 DEC. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :
M. Frédéric AGUILERA, Président.
Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.
Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (sauf pour la délibération n°50), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :
Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MORIER-MIZOULE, Véronique TRIBOULET à Thierry LAPLACE, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Michèle CHARASSE, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents excusés :
Mme et MM. François SZYPULA, Patrick SEROR, Alexandre GIRAUD, Pierre BONNET, Christiane LEPRAT.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

.../...

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1524.5 (14ème alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du commerce,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2016 approuvant la création d'une société publique locale régie par les dispositions de l'article L.1531-1 et des articles L.1521-1 à L.1525-3 du code général des collectivités territoriales, dénommée Allier-tri d'une durée de 99 ans,

Vu l'examen de la Commission Environnement du 16 novembre 2020,

Considérant l'obligation règlementaire de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel de la SPL,

Présente le rapport correspondant pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020,

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prendre acte de l'information donnée au Conseil Communautaire sur le rapport annuel pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020 de la SPL ALLIER TRI,
- Approuve le rapport de gestion des exercices 2018-2019 et 2019-2020 de la SPL ALLIER TRI,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 3 décembre 2020.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

La SPL ALLIER TRI

Rapports annuels 2018/2019 et 2019/2020

Rappels

- ALLIER TRI
  - Société publique locale créée le 28/04/2016, capital de 500 000 € réparti en 5 000 actions ainsi détenues :

SICTOM Cérilly	158
SICTOM Nord Allier	1 226
SICTOM Région Montluçonnaise	1 542
SICTOM Sud Allier	1 378
Vichy Communauté	696

  - Dotée d'un conseil d'administration (18 membres) et d'un président,
  - Actionnaires = SICTOM Cérilly, SICTOM Nord Allier, SICTOM Région Montluçonnaise, SICTOM Sud Allier et Vichy communauté, soit tout le département de l'Allier
  - Objet social = création et exploitation d'un centre de tri départemental

Rappels

- ALLIER TRI, la gouvernance
  - une présidence tournante tous les 2 ans,
  - 4 vice-présidents
  - 1 directrice,
  - 4 directeurs délégués

- ALLIER TRI, des actionnaires clients
  - Apports au centre de tri par tous les actionnaires et uniquement actionnaires
  - Contrats d'une durée de 25 ans (SICTOM Nord Allier = contrat de concession de service, autres collectivités = marché de service) -> fin en mars 2033

Le projet de centre de tri

- Centre de tri de proximité 20 000 tonnes
- Prestataire : groupement IHOL / EIFFAGE / IMHOLZ (conception, réalisation exploitation et maintenance), marché juin 2017
- Coût de construction : 12,8 M€
- Aides obtenues : 4,9 M€ (2,8 M€ CITEO, 2M€ ADEME, 100 k€ Département Allier)
- Début des travaux : mars 2018
- Contrainte : exploitation de l'ancien centre de tri pendant les travaux
- Film de la construction

Le projet de centre de tri

- Essais à vide à partir 18 mars 2019
- Essais en charge depuis 25 mars 2019
- Mise en service industrielle du 6 mai 2019 au 28 février 2020
- Exploitation à compter du 1er mars 2020
- Film de l'exploitation

Les tonnages entrants 20 868 t

Collecte sélective (t)	01/05/19 au 31/12/19	01/01/20 au 30/04/20	TOTAL
SICTOM Cérilly	537,98	244,88	782,86
SICTOM Nord Allier	3 029,95	1 416,31	4 476,26
SICTOM Sud Allier	4 059,44	2 020,65	6 080,09
SICTOM Région Montluçonnaise	4 530,56	2 194,37	6 724,93
Vichy Communauté	1 869,82	964,86	2 834,68
TOTAL	14 027,75	6 841,07	20 868,82

- + 1 196,9 t cartons déchèteries
- Coût de traitement : 1 150 733,61 € HT dont 905 270 € pendant MSI
- Coût à la tonne : 55,14€/t, avec 51,54€ en phase MSI et 74,33€/t en exploitation

Les tonnages sortants

Expéditions (t)	01/05/19 au 30/04/20
Mix fibreux	12 987,47
Mix plastique	2 184,96
Acier	777,12
Aluminium	83,92
ELA	216,28
Cartons	2 897,96
Films	304,76
Refus de tri	2 316,62
TOTAL	21 739,09

Les ventes matières

- Mix fibreux + cartons = 82% des matières à reprendre
- Année 2019/20 compliquée, notamment fin 2019 avec fermetures usines -> plus de 1 000 balles stockées au 31/12/19
- 396 230,18€ pour 12987 t fibreux et 2 868 t cartons

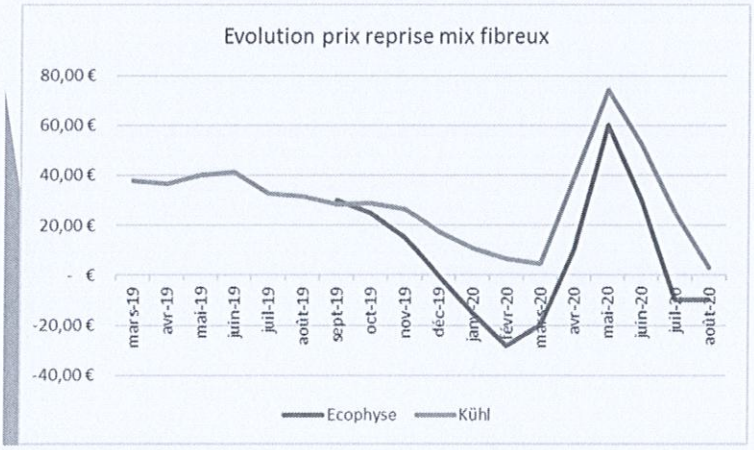

Mois	Total reprise
mai-19	49 754,32 €
juin-19	51 063,98 €
juil-19	61 415,45 €
août-19	55 163,86 €
sept-19	54 415,81 €
oct-19	48 132,67 €
nov-19	30 259,71 €
déc-19	16 975,50 €
janv-20	7 979,31 €
févr-20	- 401,49 €
mars-20	- 9 591,41 €
avr-20	31 063,29 €

Les refus de tri – 2 316 t

- 11% de l'entrant, faible mais en augmentation
- Transport = ONYX ARA – 86 403 €
- Traitement : SICTOM Sud Allier (usine de valorisation énergétique de Bayet) – 261 198 €
- Coût global : 347 601 €, soit 150€ la tonne

Les recettes

- Part fixe

Exploitation	2019/2020
SICTOM Cérilly	47 646,40 €
SICTOM Nord Allier	475 569,00 €
SICTOM Sud Allier	423 711,40 €
SICTOM Région Montluçonnaise	437 566,79 €
Vichy Communauté	198 741,90 €
TOTAL	1 583 235,49 €

- Refus de tri

Refus de tri	2019/2020
SICTOM Cérilly	18 725,64 €
SICTOM Nord Allier	46 244,93 €
SICTOM Sud Allier	67 154,98 €
SICTOM Région Montluçonnaise	141 761,41 €
Vichy Communauté	26 595,69 €
TOTAL	300 482,65 €

- Coût global : 90€/tonne

Bilan

	2019/2020
Dépenses	**1 498 334,61 €**
Exploitation réglée IHOL	1 150 733,61 €
Traitement des refus de tri	261 198,00 €
Transport des refus de tri	86 403,00 €
Recettes	**2 279 949,12 €**
Recettes matières	396 230,98 €
Parts fixes collectivités	1 583 235,49 €
Refus de tri	300 482,65 €
Bilan	**781 614,51 €**

Bilan financier

	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17
Résultat net comptable	+ 216 471 €	- 48 013 €	- 139 353 €	- 100 750 €

Perspectives

- Mix plastique / tri poussé plastiques
- Mix fibreux / tri poussé fibreux

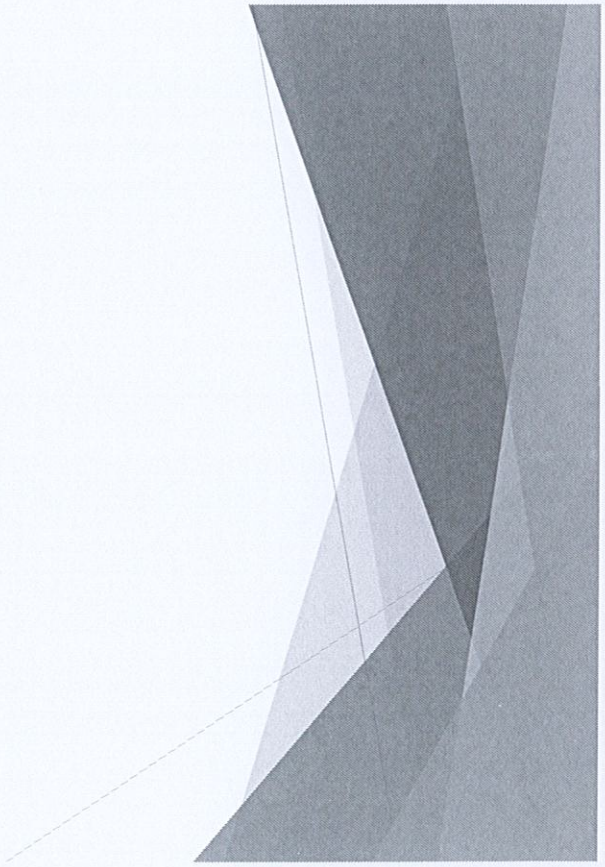

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 58 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03/12/2020

Objet de l'acte : DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - RAPPORT ANNUEL SPL ALLIER TRI - EXERCICES 2018-2019 ET 2019-2020

Date de décision: 03/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 29/12/2020

Numéro de l'acte : 03DEC2020_58

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201203-03DEC2020_58-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 58.pdf (99_DE-003-200071363-20201203-03DEC2020_58-DE-1-1_1.pdf)